



Fonds de développement  
de la transformation  
alimentaire

**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

---

**Le FDTA accorde 1 586 151 \$  
aux entreprises de transformation alimentaire au Québec**

**Montréal, le 27 janvier 2006** – Dévelop'Action, le programme d'aide du Fonds de développement de la transformation alimentaire (FDTA), a permis d'accorder 1 586 151 \$ d'aide financière à 44 entreprises et associations de transformation alimentaire au Québec, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2004 au 31 décembre 2005. L'ensemble de ces projets représente des investissements totaux de 51 170 170 \$.

Ces entreprises ont bénéficié de fonds leur permettant d'adopter des technologies, des processus et des procédés de transformation d'avant-garde et ont pu se doter de programmes pour l'amélioration de la qualité des produits (HACCP ou ISO). L'aide du FDTA a également permis à des associations de mettre en place des mesures collectives de développement et des stratégies de mise en marché de produits à valeur ajoutée transformés au Québec.

Depuis sa création en 1996, avec ses différents programmes d'aide financière, le Fonds a donné son appui à plus de 374 projets pour des aides totalisant 25 939 380 \$ et un montant total des projets de 341 798 037 \$.

Lancé le 1<sup>er</sup> décembre 2004, Dévelop'Action s'adresse aux entreprises du secteur de la transformation alimentaire oeuvrant dans la transformation ou la fabrication des aliments pour la consommation humaine ou animale au Québec, ainsi qu'aux associations et aux regroupements de ces entreprises. Dévelop'Action sera effectif jusqu'au 31 mars 2009, à condition que le financement prévu d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) soit disponible.

Il est composé de quatre volets :

- 1) Solutions aux enjeux en émergence
- 2) Transfert des résultats de la recherche
- 3) Partage de l'information
- 4) Actions collectives structurantes et amélioration de la qualité des produits

Dévelop'Action encourage et soutient également les projets visant l'obtention de bénéfices collectifs. Ceux-ci doivent être réalisés en collaboration avec des intervenants nationaux ou d'autres provinces.

Les entreprises et les associations de la transformation alimentaire désirant présenter une demande d'aide au FDTA doivent compléter le formulaire de demande correspondant au statut de l'organisme, disponible au [www.fdta.qc.ca](http://www.fdta.qc.ca). La brochure de Dévelop'Action, contenant de plus amples informations sur les quatre volets, l'admissibilité, l'aide offerte, les conditions générales et le cheminement d'un dossier, peut également être téléchargée sur le site Internet du Fonds.

Les fonds disponibles pour la mise en oeuvre de Dévelop'Action proviennent du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA), d'AAC. Le FDTA effectue la gestion de la portion attribuée au secteur québécois de la transformation alimentaire.

Agriculture et Agroalimentaire Canada est un partenaire du FDTA dans la mise en oeuvre de Dévelop'Action, qui intègre les trois piliers du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA).



- 30 -

Source :  
Nathalie Régis  
Agente de communication et de projet, FDTA  
Téléphone : 514.858.2000  
Courriel : [regisn@fdta.qc.ca](mailto:regisn@fdta.qc.ca)  
[www.fdta.qc.ca](http://www.fdta.qc.ca)